



Vol et revente d'un ordinateur de lycée à 16 ans

Par **Kaito**, le **07/05/2025** à **14:00**

Bonjour, actuellement j'ai 18 ans, et il y a 1 an et demi j'ai volé l'ordinateur portable de mon lycée car le mien ne fonctionnait plus et j'avais le sentiment d'en avoir besoin, 3 mois plus tard je l'ai ensuite revendu chez EasyCash pour pouvoir me prendre un ordinateur un peu meilleur avec la carte d'identité de ma mère, depuis cette histoire fut aucun bruit.

Aujourd'hui, une connaissance de classe a voulu faire comme ce que j'ai fait auparavant, mais c'est fait avoir et a réglé cela avec le lycée comme il a pu leur rendre le bien, comme cela venait d'arriver, mais tout cela a relancé les recherches sur cet ordinateur, et ils ont pu remonter jusqu'à moi, et par peur j'ai démenti tout ce qu'ils ont pu me dire, et m'ont prévenu que cela continuerait à la justice.

Actuellement je me renseigne de fond en comble, mais je ne peux pas m'empêcher d'avoir extrêmement peur de ce qui peut arriver ainsi que des représailles de mes parents, je ne veux aussi pas leur causer du tort, mais je sens que cela paraît bouclé d'avance.

Merci de vos réponses.

Par **Zénas Nomikos**, le **07/05/2025** à **16:51**

Bonjour,

qu'attendez-vous de nous, quelle est votre question svp?

Par exemple, vous étiez mineur au moment des faits mais vous êtes désormais un jeune majeur :

[quote]

La mesure éducative judiciaire

La mesure éducative judiciaire peut être prononcée pour tous les mineurs. Elle peut aussi être prononcée pour les jeunes devenus majeurs au moment de la décision. Elle vise à les **accompagner dans une démarche de changement, de responsabilisation et de socialisation**. Elle implique un suivi éducatif individualisé.[/quote]

Source :

<https://www.justice.gouv.fr/justice-france/justice-mineurs/justice-penale-mineurs>

La justice n'est pas là pour vous détruire mais pour vous aider à vous construire dans le droit chemin.

Vous êtes invité à vous responsabiliser et à penser aux multiples dommages collatéraux que votre acte a pu causer : par exemple, le fait de subtiliser un ordi à une structure publique est un vol d'argent public entre guillemets : l'ordi a été acheté avec l'argent public donc avec le produit des impôts des français donc vous avez causé du tort à toute la société par votre acte infractionnel. Il faudra donc que vous répariez pécuniairement les conséquences du dommage de votre acte.

Zénas

Par **Kaito**, le **07/05/2025** à **17:24**

Merci beaucoup a vous pour votre reponse

Je voulais surtout avoir des informations sur les risques encourus, car je ne voulais absolument pas que mes parents prennent les frais de ce que j'ai fais, je ne veux pas les mettre a mal, c'est moi qui ait fait l'erreur.

Ce qui me fzit le plus peur a l'heure actuel n'est pas reellement les consequences, je suis pret a les assumer au vu de la betise que j'ai pu faire, mais de comment mes parents reagireront fasse a cela, j'ai peur de les decevoir de tel maniere a ce que je les degoute, ou autre, je ne veux juste pas les decevoir a ce point, mais au vu de ce que j'ai fait, c'est beaucoup trop demandé.

Merci pour votre reponse, elle m'eclaire un peu plus.

Tout de meme, sachant que je suis actuellement majeure, mes parents seront ils au courant de tout cela ? (meme si je pense que oui sachant que l'erreur a ete faite etant mineur.)

Merci beaucoup a vous.

Par **Zénas Nomikos**, le **07/05/2025** à **17:41**

[quote]

Je voulais surtout avoir des informations sur les risques encourus, car je ne voulais absolument pas que mes parents prennent les frais de ce que j'ai fais, je ne veux pas les mettre a mal, c'est moi qui ait fait l'erreur.[/quote]

c'est très bien je vois que vous vous responsabilisez par rapport à vos chers parents et je vous en félicite!

[quote]

Ce qui me fzit le plus peur a l'heure actuel n'est pas reellement les consequences, je suis pret a les assumer au vu de la betise que j'ai pu faire, mais de comment mes parents reagireront fasse a cela, j'ai peur de les decevoir de tel maniere a ce que je les degoute, ou autre, je ne veux juste pas les decevoir a ce point, mais au vu de ce que j'ai fait, c'est beaucoup trop

demandé.[/quote]

si vos parents vous aiment ils continueront à vous aimer comme toujours et comme ils vous ont toujours aimé, c'est juste que votre acte met une certaine gêne entre vous mais ça passera avec le temps

[quote]

Tout de meme, sachant que je suis actuellement majeure, mes parents seront ils au courant de tout cela ? (meme si je pense que oui sachant que l'erreur a ete faite etant mineur.)[/quote]
je crains bien hélas que vos parents soient informés des poursuites pénales à votre encontre du fait qu'ils seront théoriquement et civilement responsables des faits à vous reprochés du temps de votre minorité

l'essentiel est que vous ayez une attitude responsable vis à vis de vos parents **et vis à vis de la société** car nous vivons en famille mais aussi en société : on est bien content d'avoir un médecin qui nous soigne or cela c'est grâce à la société qui finance le système médical, on est bien content d'avoir des diplômes et des qualifications qui permettent de gagner sa vie eh bien cela c'est grâce à la société qui finance l'éducation et tout le reste, quand on prend un bus on le fait grâce à la société etc quand on se marie on le fait en société etc

En somme la justice est là pour vous guider sur le chemin qui mène à être un bon citoyen honnête et travailleur.

Si vous reconnaissez les faits, vous pourrez même participer à des groupes de paroles réunissant vos parents et les responsables de votre ancien Lycée : cela s'appelle de la justice restaurative/réparatrice.

Par **Kaito**, le **07/05/2025** à **17:55**

Merci ! Cela m'a permis d'un peu moins stresser a cette idee, meme si je redoute encore cela, j'essaye de me dire que cela passera, meme si l'idee qu'ils le sauront me fait peur...
Il ne reste plus qu'a attendre et de voir ce que rendra tout cela, merci a vous
je reviendrais sur ce post en cas de question plus tard, merci beaucoup a vous, vous m'avez ete d'une grande aide mental !